

Mesure d'amélioration de la qualité: **Critical Incident Reporting System (CIRS)**

Déroulement de la demande	Date
Soumission	10.05.2022
Validation technique	18.07.2022
Validation contractuelle	25.05.2022
Publication	Juin 2023

Généralités

Les mesures d'amélioration de la qualité (MAQ) sont des mesures concrètes et systématiques, reconnues par les partenaires conventionnels, relatives aux structures et processus d'un hôpital ou d'une clinique. Elles visent à améliorer un aspect de la qualité des traitements et de la sécurité des patient-e-s dans un champ d'action donné. Leur impact dans un hôpital ou une clinique spécifique est évalué et amélioré en permanence dans le cadre du concept de qualité global du champ d'action. **La MAQ est intégrée dans le cycle PDCA du concept de qualité du champ d'action.** Cette intégration doit être consignée et décrite dans le concept de qualité.

Modifications	Date
Chapitre 1d: Adaptation des domaines thématiques en champs d'action sur la base du contrat de qualité révisé	18.09.2023

1. Délimitation de la mesure d'amélioration de la qualité

a) Nom de la mesure d'amélioration de la qualité
Critical Incident Reporting System (CIRS) ou système de déclaration et d'apprentissage
b) Classification
Un CIRS permet d'annoncer systématiquement les événements critiques et les presque accidents et d'en dégager des mesures d'amélioration afin d'éviter qu'ils se produisent à l'avenir. Un CIRS est donc une structure et un processus de développement de la qualité (mesure d'amélioration de la convention de qualité). Il relève de la culture de la qualité, de la sécurité et de l'apprentissage par-delà les disciplines et les professions. Aujourd'hui, les CIRS sont un instrument largement reconnu de développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques.
c) Objectif de la mesure d'amélioration de la qualité
Le CIRS poursuit les objectifs suivants: <ul style="list-style-type: none">▪ Grâce à un cadre défini, permettre et encourager la déclaration d'événements critiques par des collaboratrices et des collaborateurs de toutes les professions▪ Sur la base des déclarations, dégager des mesures d'amélioration en vue de renforcer la qualité des soins et la sécurité des patients et informer à ce sujet▪ Établir un système apprenant et favoriser une culture de la qualité et de la sécurité
d) Champs d'action
<input checked="" type="checkbox"/> Culture de qualité <input type="checkbox"/> Sécurité des patients <input type="checkbox"/> Prise de décision fondée sur des données probantes <input type="checkbox"/> Système centré sur le patient
e) Discipline(s)
<input checked="" type="checkbox"/> Soins somatiques aigus <input checked="" type="checkbox"/> Psychiatrie <input checked="" type="checkbox"/> Réadaptation
f) Délimitation: départements/domaines, professions etc.
Un CIRS peut être mis en œuvre dans toutes les unités organisationnelles et pour toutes les professions ayant un contact direct ou indirect avec les patients.

2. Méthodologie, développement et impact

a) Méthodologie de la mesure d'amélioration de la qualité
La déclaration systématique d'incidents critiques permet de dégager des mesures d'amélioration à l'interne de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Les éléments suivants sont importants à cet égard: <ul style="list-style-type: none">▪ Les ressources techniques permettent un enregistrement numérique des déclarations écrites. Le système est à la disposition de l'ensemble du personnel.▪ Les collaboratrices et les collaborateurs sont informés de la possibilité de faire une déclaration anonyme et sans qu'il en résulte de sanction. Ils sont formés à l'utilisation du système.

- Des propositions de mesures d'amélioration interne de la qualité sont dégagées sur la base des déclarations et documentées par des spécialistes.
- Les déclarations CIRS traitées et les mesures d'amélioration dégagées sont publiées à titre d'exemple lorsqu'elles sont d'intérêt général.
- La déclaration écrite figure dans un système réservé à un cercle défini d'utilisateurs.
- Un Reporting interne à l'hôpital est réalisé

Les éléments suivants sont optionnels

- Possibilité de faire des déclarations non anonymes sur une base volontaire
- Rattachement à CIRNET de la fondation Sécurité des patients Suisse

La fondation Sécurité des patients Suisse a émis des recommandations sur le CIRS. L'OMS a également publié des guidelines (voir en annexe). Au besoin, il peut être recouru à ces documents en tant qu'aides à la mise en œuvre (mais il n'est pas obligatoire de les suivre).

Annexes relatives à la méthodologie des mesures d'amélioration de la qualité

- Recommandations pour la gestion d'un système de déclaration et d'apprentissage (CIRS), fondation Sécurité des patients Suisse
- Recommandations: Mise en place et gestion efficace d'un système de déclaration et d'apprentissage (CIRS), fondation Sécurité des patients Suisse
- WHO draft guidelines for adverse event reporting and learning systems: from information to action, World Health Organization

b) Marge de manœuvre pour la conception

L'institution peut choisir librement les instruments auxquels elle recourt ainsi que la conception des processus concrets selon ses besoins / exigences et la culture d'entreprise. Elle dispose donc d'une grande marge de manœuvre.

c) Transférabilité possible dans d'autres départements et/ou hôpitaux

La méthode s'applique pour tous les hôpitaux et cliniques, indépendamment de leurs unités organisationnelles ou des professions (lire également 1e).

d) Phase de développement

Auto-déclaration: La mesure d'amélioration de la qualité

... est axée sur la pratique.

... a été testée lors d'au moins un projet pilote.

...n'est pas remplie.

Par projet pilote il faut entendre la mise en œuvre de la mesure d'amélioration de la qualité et la collecte d'expériences dans au moins un hôpital ou un secteur d'hôpital.

Des CIRS sont déjà mis en œuvre aux niveaux national et international.

e) Effet souhaité sur la qualité des soins et/ou la sécurité des patient-e-s.

Il existe des publications sur les expériences pratiques (défis et facteurs de réussite de l'introduction d'un CIRS) et des études scientifiques concernant les effets possibles sur la qualité des soins (voir annexes).

Annexes concernant l'impact, resp. concernant les données probantes.

- Patient Safety Learning Systems: A Systematic Review and Qualitative Synthesis, Ontario Health Technology Assessment Series, Safety in Health (<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5357133/pdf/ohtas-17-1.pdf>)
- Critical Incident Reporting System (CIRS): a fundamental component of risk management in health care systems to enhance patient safety (<https://doi.org/10.1186/s40886-017-0060-y>)

3. Réalisation et coûts

a) Registre		
La mesure d'amélioration de la qualité prévoit-elle la tenue d'un ou de plusieurs registres?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
b) Certification		
La mesure d'amélioration de la qualité prévoit-elle une certification?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
c) Licences		
La mesure d'amélioration de la qualité prévoit-elle des licences (par ex. questionnaires, système IT)?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	<input checked="" type="checkbox"/> selon la mise en œuvre	
d) Estimation des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre de la mesure d'amélioration de la qualité		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charges pour la mise en place d'une solution informatique ▪ Coûts récurrents en fonction du fournisseur ▪ Charges pour la formation du personnel ▪ Charges relatives aux collaborateurs pour la déclaration elle-même ▪ Charges pour le traitement de la déclaration reçue ▪ Charges pour le traitement ultérieur des déclarations (par ex. communication, développement consécutif de mesures d'amélioration) 		

4. Contrôle de l'intégration dans le concept interne de qualité

*L'organe de contrôle externe vérifie si la mesure d'amélioration de la qualité est intégrée au cycle d'amélioration de la qualité (PDCA). Des **critères** doivent être définis ici pour que le contrôle de cette intégration soit efficace et juste.*

Concernant les principaux éléments méthodologiques du point 2a, il convient de préciser ce qui suit par écrit pour l'intégration de la mesure d'amélioration de la qualité dans le concept interne de qualité (cycle PDCA):

- Intégration du CIRS dans le concept interne de qualité (cycle PDCA)
- Exigences posées aux ressources techniques
- Concept de formation du personnel

- Procédure et compétences dans le traitement des déclarations, pour le développement consécutif de mesures d'amélioration de la qualité et pour la communication à ce sujet.
- Évaluation de la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité

5. Auteur de la demande et conflits d'intérêts

Auteur de la demande (Institution)	Universitätsspital Basel
<i>Description des éventuels conflits d'intérêts de l'auteur de la demande</i>	
L'auteur de la demande est représenté au sein de la Commission technique Qualité.	